



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le quatorze avril, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 avril 2010

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, Cl. DUBOURG.

REPRESENTES : R. BIARNES (procuration à Ph. DUBOURG), P. URBANO (procuration à G. BELIN), J. Ph. PROVOST (procuration à R. CARSANA)

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Vote du Compte Administratif 2009
- ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2009
- ⇒ Vote des 3 taxes
- ⇒ Vote du Budget Unique 2010
- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire laisse la présidence au Docteur CARSANA. Il charge Madame Brigitte LACOSTE de présenter le compte administratif 2009. Ce dernier est adopté à l'unanimité : - POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0-

En voici le détail :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BUDGET 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES EXERCICE		1 106 517.00	850 137.58
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	334 750.00	312 654.83
12	CHARGES PERSONNEL	351 258.00	335 160.53
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	102 864.00	93 560.86
66	CHARGES FINANCIERES	43 185.00	43 179.84
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 505.00	
022	DEPENSES IMPREVUES	29 635.00	-
042	OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 582.00	65581.52
023	VIREMENT SECTION INVESTISEMENT	176 738.00	-

	RECETTES EXERCICE	1 106 517.00	953 581.18
013	ATTENUATION DE CHARGES	23 900.62	29 582.81
70	PRODUITS SERVICES DOMAINES VENTES	37 870.00	44 519.64
73	IMPOTS ET TAXES	585 807.00	601 641.63
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	277 968.00	265 423.81
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 500.00	8 714.23
76	PRODUITS FINANCIERS		17.67
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 501.00	3 681.39
042	OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°		
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTE	172 970.38	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		PREVISIONS	REALISATIONS	R A R
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	648 171.26	347 560.20	290 323.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	122 505.00	8 205.00	107 783.00
20-21-23	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	525 666.26	339 355.20	182 540.00
16	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	66 015.00	65 418.91	595.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	66 015.00	65 418.91	595.00
45	TOTAL OPERATIONS Cpte DE TIERS	88 420.00	70 460.32	17 115.00
	TOTAL. DEPENSES REELLES INVEST.	802 606.26	483 439.43	308 033.00
	TOTAL. DEPENSES D'ORDRE D'INVEST	50.00	50.00	
040	OPERATION D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50.00	50.00	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	96 158.74		
	TOTAUX	898 815.00	483 489.43	308 033.00

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		PREVISIONS	REALISATIONS	R A R
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	351 967.76	178 015.96	159 691.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	221 967.76	107 665.96	99 691.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	130 000.00	70 350.00	60 000.00
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	205 851.24	205 852.51	
10	DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES (hors 1068)	23 253.00	23 254.00	
1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE	181 897.24	181 897.24	
138	SUBV INVESTIS. NON TRANS	701.00	701.27	
45	TOTAL OPERATIONS Cpte DE TIERS	98 626.00	3 096.63	94 686.00
	TOTAL. RECETTES REELLES INVEST.	656 445.00	386 965.10	254 377.00
	TOTAL. RECETTES D'ORDRE D'INVEST	242 370.00	65 631.52	
021	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	176 738.00		
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 582.00	65 581.52	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50.00	50.00	
	TOTAUX	898 815.00	452 596.62	254 377.00

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente le compte de gestion 2009 établi par Monsieur DELMONT, Trésorier.

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2009, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2) VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2010, les taux de 2009 pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de Monsieur le Maire et adopte les taux proposés à savoir :

- Taxe d'Habitation :	9.96
- Foncier Bâti :	20.57
- Foncier Non Bâti	39.19

Le coefficient de variation sera donc de : **1.000000**

3) BUDGET UNIQUE 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget unique 2010. Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement :

Total dépenses	1 041 106.00 €
Total recettes	945 399.57 €
Excédent antérieur reporté	95 706.43 €

Investissement :

Dépenses Totales	670 185.45 €
Déficit antérieur reporté	127 051.55 €
Recettes Totales	797 237.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions et vote le budget unique par 15 voix POUR qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	BUDGET 2010
	DEPENSES EXERCICE	929 859,00
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	357 850,57
12	CHARGES PERSONNEL	359 791,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	100 657,69
66	CHARGES FINANCIERES	42 370,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 250,00
042	DOTATION AMORT. ET PROVISIONS	67 939,74
022	DEPENSES IMPREVUES	40 000,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISEMENT	71 247,00
	TOTAL DEPENSES	1 041 106,00
	TOTAL RECETTES	1 041 106,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	18 000,00
70	PRODUITS SERVICES DOMAINES VENTES	40 020,57
73	IMPOTS ET TAXES	599 109,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	275 470,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 150,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 650,00
	RECETTES EXERCICE	945 399,57
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTE	95 706 .43

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		R A R	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE TOTAL
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	290 323.00	284 300.45	574 623.45
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	107 783.00	15 750.00	123 533.00
20-21-23	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	182 540.00	268 550.45	451 090.45
16	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	595.00	70 852.00	71 447.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595.00	70 852.00	71 447.00
45	TOTAL OPERATIONS Cpte DE TIERS	17 115.00		17 115.00
	TOTAL. DEPENSES REELLES INVEST.	308 033.00	355 152.45	663 185.45
	TOTAL. DEPENSES D'ORDRE D'INVEST		7 000.00	7 000.00
040	OPERATION D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		7 000.00	7 000.00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		127 051.55	127 051.55
	TOTAUX	308 033.00	489 204.00	797 237.00

RECETTES INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		R A R	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE TOTAL
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	159 691.00	143 310.71	303 001.71
13	DUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	99 691.00	93 310.71	193 001.71
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 000.00	50 000.00	110 000.00
	TOTAL RECETTES FINANCIERES		253 362.55	253 362.55
10	DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES (hors 1068)		71 954.00	71 954.00
1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE		180 707.55	180 707.55
138	AUTRES SUBV INVESTIS. NON TRANS		701.00	701.00
45	TOTAL OPERATIONS Cpte DE TIERS	94 686.00		94 686.00
	TOTAL. RECETTES REELLES INVEST.	254 377.00	396 673.26	651 050.26
	TOTAL. RECETTES D'ORDRE D'INVEST		146 186.74	146 186.74
021	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		71 247.00	71 247.00
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		67 939.74	67 939.74
041	OPERATIONS PATRIMONIALES)		7 000.00	7 000.00
	TOTAUX	254 377.00	542 860.00	797 237.00

Les principaux projets d'investissement inscrits sont les suivants :

- poursuite et fin des travaux de restauration de l'Eglise Saint Laurent d'ILLATS : portail roman et fin de la façade ouest (consécutif aux sondages et choix de restauration suite aux découvertes des bétons du clocher mur) pour un coût de 128 142.80 € TTC
- aménagement du quartier de « Condrine » - eaux pluviales voirie et bordures de caniveaux - (57 583.81 €).
- aménagement d'un parking au quartier du Tausin pour le lotissement, pour un coût de 14 054 €
- élaboration d'un PLU (10 000 €)
- création de fossés (3 229.20 €) et réfection de pistes forestières (14 500 €)
- divers travaux d'aménagement et d'entretien dans les bâtiments communaux : écoles, club house de football, ateliers municipaux etc.

Un certain nombre de subventions sont inscrites au budget de cette année :

ILLATS - BP 2010

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

**B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Art.	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention	SOS Mucoviscidose		50,00
6574		subvention	INSERMECA TOULENNE		50,00
6574		subvention	Nelle Asso. Franç. des Sclérosés en Pl		40,00
6574		subvention	Association des paralysés de France		50,00
6574		subvention	Association des artisans aveugles		30,00
6574		subvention	Jardiniers de France		30,00
6574		subvention	Ligue Nationale Contre le Cancer		100,00
6574		subvention	Les Bleuats d'ILLATS		2 400,00
6574		subvention	Pupilles Enseignement Public 33		30,00
6574		subvention	Cyclo Club ILLADAIS		800,00
6574		subvention	Secours Populaire		30,00
6574		subvention	Moto Copes d'ILLATS (2 4 6 Roues)		2 400,00
6574		subvention	ADMR SECTEUR PODENSAC		100,00
6574		subvention	OGEC J.J LATASTE		100,00
6574		subvention	FNATH Section PODENSAC		50,00
6574		subvention	AFM TELETHON		50,00
6574		subvention	ASSOCIATION USEP ECOLE PRIMAI		100,00
6574		subvention	Collectif Tiers Monde Langonnais		30,00
6574		subvention	CPE Transports Scolaires LANGON		30,00
6574		subvention	Prévention Routière		60,00
6574		subvention	Club 3ème Age Amisé Fraternel		850,00
6574		subvention	Chambre de Métiers Grande		30,00
6574		subvention	ASSO SPORTIVE CCL. PODENSAC		110,00
6574		subvention	Asso. Membres Ordre National Mérite		100,00
6574		subvention	ACPG CATM Canton Podensac		500,00
6574		subvention	ILL'ARTS		90,00
6574		subvention	Association Hadzise Parents Elèves		140,00
6574		subvention	Asso Nationale Elus vigna et vin		160,00
6574		subvention	Asso. Girondine Infirmités Moteurs Céré		50,00
6574		subvention	Comité soutien Château RAUZE		100,00
6574		subvention	Le Fusil Illois		1 067,00
6574		subvention	Les Amis de l'Anral Village de Barrouil		80,00
6574		subvention	Association Rambaud		130,00
6574		subvention	Tennis Club Illois		1 790,00
6574		subvention	Association USEP		2 750,00
6574		subvention	Les Amis de l'Eglise St Laurent d'ILLAT		90,00
6574		subvention	SNEMM - 1610ème Section Locale LA		60,00
6574		subvention	Secours Catholique		230,00
6574		subvention	USIF ILLATS		2 400,00
6574		subvention	Croix Rouge Française		160,00
6574		subvention	TRG (RADIO CASTRES)		120,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

**B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Art.	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574		subvention	ASAVPA		100,00
6574		subvention	Les Restaurant du Coeur Grande		70,00
6574		subvention	APIA -Inspection Académique-		20,00
6574		subvention	Amicale des Sapeurs Pompiers CADIL		100,00
6574		subvention	Judo Club Podensacois		150,00
6574		subvention	Eriente Ecole Foot ILLATS LANDIRAS		1 200,00
6574		subvention	Réseau ASIF LANGON		120,00
6574		subvention	Ecole et collège privés J.Joseph LATA		100,00
6574		subvention	RESTE A ATTRIBUER		2 463,00
657362		subvention	CCAS ILLATS		0,00
65737		subvention	DFCI ILLATS CERONS		500,00
65738		subvention	COLLEGE GEORGES BRASSENS PO		350,00
65738		subvention	CENTRE MEDICO SCOLAIRE GRAD		289,29

- 2 -

4) DEMANDE DE SUBVENTION TEMPETE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par circulaire N° 45/2009 du 23 décembre 2009, Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, indique qu'à la suite de la tempête KLAUSS, le gouvernement français a sollicité la Commission européenne pour

obtenir une aide du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne, destinée à contribuer à financer les opérations d'urgence conduites à la suite de catastrophes naturelles majeures.

La part non remboursée des biens assurés (franchise) peut être financée par cette aide. Pour la commune d'ILLATS, la somme non prise en charge par l'assurance s'élève à 1 804 €. Le conseil municipal, charge Monsieur le maire de déposer une demande de subvention à ce titre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DGE – AMENAGEMENT DU QUARTIER DE CONDRINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'aménagement du quartier de Condrine - eaux pluviales voirie et bordures de caniveaux-.

Le coût de cette opération est estimé à **48 147 € H.T soit 57 583.81 € T.T.C.** Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

Par ailleurs, Monsieur le Maire adressera une demande de subvention pour cet aménagement, à Monsieur le Préfet de la Gironde, dans le cadre de la D.G.E. 2010.

Le plan de financement prévu est le suivant :

❖ DGE (25 % du montant H.T)	12 036.00 €
❖ Autofinancement & emprunt	45 547.81 €
TOTAL TTC	57 583.81 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) TRAVAUX A L'EGLISE SAINT LAURENT D'ILLATS : ADAPTATION DES TRAVAUX PREVUS EN TC 2 – ET TRAVAUX TC3 « DETAIL SECOND CONTREFORT ET PARVIS » -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier « *problématique de la façade ouest* » établi par Mme BALLION Architecte, concernant les travaux à l'église Saint Laurent d'ILLATS. L'ensemble des sondages, rendu possible grâce au montage des échafaudages sur le pourtour du clocher mur, a mis en évidence un contexte fort hétérogène, qui oblige à une adaptation des travaux prévus.

Monsieur DUBOURG rappelle que la Tranche Conditionnelle 2 s'élève à 111 470.64 € HT. Il apporte par ailleurs quelques éléments concernant la solution la plus adaptée à la situation

↳ coût global de 208 873.20 € HT (dont 60 665.59 €, représentant la restauration du portail à la demande de la commune).

↳ la Tranche Conditionnelle 2 serait maintenue sans changement du montant (111 470.64 €), un avenant de consistance étant à valider

↳ une Tranche Conditionnelle 3 s'élevant à 97 402.56 € HT + 9 740.25 € (honoraires) soit un total de 107 142.81 € HT serait nécessaire pour terminer les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

↳ ACCEPTE les devis de l'entreprise QUELIN pour un montant global de 208 873 .20 € HT
↳ ACCEPTE que la Tranche Conditionnelle 2 soit maintenue sans changement du montant (111 470.64 €)

✧ AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant de consistance concernant la Tranche Conditionnelle 2

✧ ACCEPTE le principe d'une Tranche Conditionnelle 3 s'élevant à

Total des travaux HT : 97 402.56 €

Honoraires HT : 9 740.25 €

Total HT : 107 142.81 €

Soit TTC **128 142.80 €**

(dont TVA *20 999.99 €)*

Monsieur le Maire rappelle que cette tranche rentre dans la catégorie des travaux subventionnés par l'Etat -DRAC-, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE de réaliser ces travaux pour un coût d'opération estimé à **107 142.81 € HT soit 128 142.80 € TTC.**

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

CHARGE Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention pour cette tranche, auprès de l'Etat, du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

❖ ETAT DRAC (15 % du montant H.T. plafonné)	16 071.42 €
❖ Conseil Régional (15 % du montant H.T. plafonné)	16 071.42 €
❖ Conseil Général 35 % (plafonné à 30 000 €)	30 000.00 €
❖ Autofinancement + emprunt	65 999.96 €
soit un total TTC	128 142.80 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ces demandes de subventions. Délibération adoptée à l'unanimité.

7) TRAVAUX SDEEG FACE INTEMPERIES

Monsieur DUBOURG indique que des travaux qui seront réalisés par le SDEEG, dans le cadre du Programme FACE INTEMPERIES – tempête du 24/01//09 en 2010. Il s'agit de :

- sécurisation Peyragué pour Mouréou	
participation de la commune 20 % :	1 771.60 €
- sécurisation Condrine Le Marc	
participation de la commune 20 % :	5 232.80 €
- sécurisation Mounic Route de Barsac	
participation de la commune 20 % :	8 728.40 €

La subvention d'équipement globale à verser au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, dans le cadre de ces travaux, s'élève à : **15 732.80 €**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette prévision de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier. La dépense correspondante est inscrite à l'article 20415 du budget unique 2010. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer une durée d'amortissement pour l'ensemble des dépenses inscrites à l'article 2031 « **Frais d'études** »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer cette durée à 2 ans. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) FDAEC 2010

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) indique que la répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **9 941.47 €**.

Le Conseil Municipal décide

❖ de réaliser les opérations suivantes au titre des autres investissements :

⇒ Achat balayeuse

pour un montant global de 6 000 € HT soit 7 176 € TTC

⇒ Réfection toiture au Club House de Football

pour un montant total de 3 291.00 € HT soit 3 936.04 € TTC

⇒ Travaux plafonds suspendus terrain de moto-cross

pour un montant total de 1 113.60 € HT soit 1 331.87 € TTC

soit un total d'investissements de 10 404.60 € H.T. – 12 443.91 € T.T.C.

❖ de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de **9 941.97 €**.

Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement pour **2 501.94 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10) ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes portant sur la compétence « Actions culturelles, sportives et éducatives » ainsi que du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges portant sur les nouvelles charges transférées, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ledit rapport et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au représentant de l'État et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

11) ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC

Faisant suite à la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes portant sur la compétence « Actions culturelles, sportives et éducatives », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les statuts de la Communauté de communes et son annexe. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

12) MISE EN FOURRIERE D'UN VEHICULE – RECUPERATION AUPRES DU PROPRIETAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite du procès verbal établi par la Gendarmerie de Podensac le 30 novembre dernier, à l'encontre de Monsieur Teddy BERTO GAL, domicilié 11, Le Tauzin Nord, pour stationnement abusif sur la voie publique, le véhicule de ce dernier a été mis en fourrière.

Les frais relatifs à cette mise en fourrière ont été payés par la commune mais peuvent être récupérés directement auprès du propriétaire du véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte que les frais engagés par la commune (101.18 €) soient récupérés auprès de l'intéressé et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre ce recouvrement. Délibération adoptée à l'unanimité.

13) ACHAT BANDE DE TERRAIN M. TOUZEAU – ELARGISSEMENT VOIE ET PARKING

Monsieur DUBOURG précise que l'élargissement de la voie et l'aménagement d'un parking au lieu dit « La Rouille » -projet inscrit au budget 2010- nécessitent l'acquisition d'une emprise de 419 m², parcelle cadastrée sous le N° 1966 de la section C, à la suite du document d'arpentage établi le 29 octobre 2009,

Il ajoute qu'une négociation est intervenue entre Monsieur et Madame Sylvain TOUZEAU et lui même, au nom de la commune, à hauteur de 16.70 € le m², soit un montant total de 7 000 € Hors Taxes et Hors Droits (H.T./H.D.), auquel s'ajouteront les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise cette acquisition ainsi que le classement de ladite parcelle dans le domaine public communal ; les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUX SERVICES D'AG@P'PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des contacts qu'il vient d'avoir avec AG@P'professionnel, prestataire dans le domaine de la restauration proposant une adhésion gratuite aux services suivants :

- ↪ bénéfice de conditions tarifaires négociées par le service achat
- ↪ validation des menus par une diététicienne diplômée
- ↪ accès à l'espace Pro du site
- ↪ veille sanitaire et informations techniques
- ↪ mise à disposition d'un logiciel

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, autorise ce dernier à signer une convention simplifiée avec AG@P'professionnel, dont le siège est situé, 12 Avenue des Mondaults – 33270 FLOIRAC, dans le cadre de la restauration scolaire et de la fourniture de produits d'entretien. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES PARCELLE SISE N°2426 SECTION D – ABRIBUS DE LA SABLEYRE

Monsieur le Maire rappelle qu'un abribus a été construit au lieu dit « Sableyre Ouest » afin d'améliorer le confort des enfants, sur une parcelle cadastrée section D, N° 2426, d'une contenance de 94 a 34 ca, appartenant à Madame Yvette Jeanne CHEVASSIER veuve LARTIGUE et Madame Brigitte Jeanne LARTIGUE épouse DUBRAS.

Afin de régulariser ce dossier, il convient d'établir un acte de convention entre les propriétaires et la commune d'ILLATS, autorisant cette dernière à occuper un emplacement sur la dite parcelle, pour l'implantation d'un abribus. Cette construction est édiflée par la commune d'ILLATS à ses frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec les propriétaires de cette parcelle. Tout pouvoir lui est donné pour conclure cette affaire et signer tout document y afférant.

Tous les frais, droits et honoraires seront à la charge de la commune d'ILLATS. Délibération adoptée à l'unanimité.

16) DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ETAT POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ATESAT

Monsieur le Maire rappelle que l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC) a été remplacée par l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), en décembre 2001.

Le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'éligibilité des communes et de leurs groupements à l'ATESAT détermine les critères de taille (population DGF) et de ressources (potentiel fiscal moyen) qui ne leur permettent pas de disposer des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

La commune d'ILLATS figure sur la liste des communes et groupements de communes remplissant les conditions pour bénéficier de l'assistance technique des services déconcentrés de l'Etat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à bénéficier de l'ATESAT et souhaite approuver le projet de Convention à intervenir avec l'Etat (DDTM).

Cette mission, d'un montant de 322.43 € annuel, est fixée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention. Délibération adoptée à l'unanimité.

17) REMBOURSEMENT A L'ASSOCIATION DE MOTO CROSS D'ILLATS DES FACTURES PAYEES PAR L'ASSOCIATION (SUITE A LA TEMPETE)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la tempête Klaus, les locaux du moto cross ont subi d'importants dégâts. Ce sinistre a été déclaré à la compagnie d'assurance GAN qui a remboursé la commune, cette dernière étant propriétaire des locaux.

L'association « Moto Cross d'ILLATS » a payé directement un certain nombre de factures concernant les travaux de réparation et demande à être remboursée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à cette association la somme de **2 620.13 €** correspondant aux frais engagés par cette dernière, sur présentation des factures acquittées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 48.

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

LE CONSEIL,